

# CONSIGNES DE SECURITE

## « En pratique »



Les consignes de sécurité doivent être précises et affichées aux yeux de tous. Il est important que les salariés soient formés et informés.

Le respect des consignes de sécurité est impératif pour toute personne présente dans l'entreprise. Il incombe à l'employeur de s'assurer que les salariés connaissent les règles et les suivent. Les employés doivent être formés à ce sujet.

Les consignes et règles à respecter sont affichées clairement. Les informations sont également diffusées aux salariés. Il faut distinguer les risques et donc les consignes en plusieurs familles :

- Consignes en cas d'incendie et de prévention à l'incendie
- Consignes pour les postes à risque, comme les coupures, brûlures ou autres...
- Consignes à respecter en cas d'évacuation d'urgence.

Les formations données aux salariés sont tenues dans un registre avec la date, le programme et les noms des personnes présentes.

Les affiches de consignes adossées dans l'entreprises sont également conservées dans un classeur. Elles seront donc à portée de main en cas de contrôle ou de distribution auprès des salariés.

Pour une mise en place efficace et durable des règles de sécurité, il est important que chaque personne se sente impliquée et considérée. Elles peuvent participer au respect des règles en faisant un état des risques et en proposant des actions possibles à mettre en place afin d'y faire face.